


Les différents dispositifs de mobilité en LP

1. Les sections européennes en LP
2. L'attestation Euro Pro
3. L'épreuve facultative de mobilité

1. Les Sections Européennes

TEXTES OFFICIELS DES S.E.:

- ❖ **CIRCULAIRE N° 92-234 DU 19 AOÛT 1992 :**
Mise en place des S.E. dans les établissements du Second degré.
- ❖ **ARRÊTE DU 4 AOÛT 2000 : Attribution de l'indication S.E. sur le diplôme du Bac Pro**
- ❖ **Note de service du 27 juillet 2001, les SE en LP et B.O. N° 31 DU 30 AOÛT 2001 :**
Activités professionnelles et culturelles en L.V. et échanges. D.N.L.
- ❖ **Arrêté du 9 mai 2003 modifiant l'arrêté du 4 août 2000, BO du 12 juin 2003 (note à 12 à l'épreuve obligatoire)**



Les finalités des SE en L.P : l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et professionnelles.

- ❖ **Organisation d'activités culturelles, d'échanges ou de séjours afin d'acquérir et d'approfondir la connaissance de la civilisation du pays étranger ainsi que la pratique et la maîtrise de la langue.**
- ❖ **Développement de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) à l'étranger.**
- ❖ **Instauration d'un travail en binômes entre professeurs de LV et de DNL.**
- ❖ **Développement de la démarche actionnelle en LV avec une très forte coloration professionnelle dans les LP de notre académie.**



L'évaluation:

❖ L'évaluation spécifique prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale de langue, comptant pour 80 % de la note ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langue et le professeur de DNL

❖ Le candidat doit:

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de leur scolarité en section européenne.



Dans l'académie de Limoges: trois sections européennes en LP

- ❖ Section Euro Métiers du Tertiaire du LP Pagnol Limoges
DNL Professionnelle: Enseignante d'Economie Gestion
Baccalauréats Pro GA, Accueil Relations Clients et Usagers et Vente
- ❖ Section Euro Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration du Lycée Jean Monnet Limoges
DNL Professionnelle: Enseignants de Techniques de l'Hôtellerie et la Restauration
Baccalauréats Pro Commercialisation et Service en Restaurant et Cuisine + Bac techno STHR
- ❖ Section Euro Métiers du Bâtiment et des Travaux Public Lycée Caraminot Egletons:
DNL Professionnelle: Enseignants de Génie Civil
Baccalauréats Pro TP et Technicien d'Etude du Bâtiment + Bac techno STI

2. L'Attestation Euro Pro

Arrêté du 16/04/02. B.O. n°22 du 30/05/02. Public concerné : niveau V à III

CONVENTION TYPE CONCERNANT LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIVEAUX V ET IV , BO n°44 du 27 novembre 2003

- ◇ Il s'agit d'une attestation qui favorise la mobilité, valide les compétences acquises lors d'une PFMP ou d'un stage à l'étranger dans un état de l'Union Européenne (4 semaines minimum) et permet l'amélioration de la pratique d'une langue étrangère.
- ◇ L'élève présente un dossier à dimensions européenne et professionnelle + entretien (20 mn: 10 mn + 10 mn)

Pour les baccalauréats professionnels, les brevets des métiers d'art (BMA) et les mentions complémentaires (MC) de niveau IV

1) Le candidat présentera, **dans la langue étrangère** du lieu de la mobilité, la période de formation en milieu professionnel.

Le candidat devra, en outre, décrire dans la langue étrangère précitée, l'organigramme simplifié de l'entreprise d'accueil et son activité.
Une partie du compte rendu devra être rédigée dans la langue étrangère précitée.

2) Par leurs questions, les évaluateurs s'assureront, notamment, que :

- le candidat connaît l'Europe, son histoire, sa géographie et ses institutions et plus particulièrement celles du pays européen, lieu de la période de formation en milieu professionnel. **Les questions et les réponses seront faites dans la langue précitée ;**
- le candidat est capable de communiquer oralement **dans la langue précitée**, dans une situation linguistique aussi authentique que possible, de comprendre et d'exécuter des consignes dispensées **dans la langue précitée**, soit sur le lieu de travail, soit dans le cadre de vie ;
- le candidat est capable de rendre compte **dans la langue étrangère précitée** des pratiques de l'environnement professionnel observées lors du séjour à l'étranger



a) Pour les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et les mentions complémentaires (MC) de niveau V

- 1) Le candidat rendra compte, **en langue française**, de la période de formation en milieu professionnel ou des aspects européens du stage.
- 2) Par leurs questions, les évaluateurs s'assureront, notamment, que :
 - le candidat connaît à un niveau élémentaire l'Europe, son histoire, sa géographie et ses institutions, **l'interrogation se déroulant exclusivement en langue française** ;
 - le candidat est capable de communiquer, dans la langue étrangère du lieu d'accomplissement de la mobilité ou exceptionnellement dans la langue étrangère pratiquée dans l'entreprise, dans une situation linguistique élémentaire correspondant au champ du diplôme.

b) Pour les brevets d'études professionnelles (BEP)

- 1) Le candidat rendra compte, **en langue française**, de la période de formation en milieu professionnel ou des aspects européens du stage.
- 2) Par leurs questions, les évaluateurs s'assureront, notamment, que :
 - le candidat connaît, à un niveau élémentaire, l'Europe, son histoire, sa géographie, ses institutions et plus particulièrement celles du pays européen, lieu du stage ou de la période de formation en milieu professionnel ;
 - le candidat est capable de communiquer oralement, dans la langue étrangère du lieu de la mobilité, dans une situation linguistique élémentaire, de comprendre et d'exécuter des consignes dispensées dans la langue étrangère précitée, soit sur le lieu de travail, soit dans le cadre de vie.

3. L'épreuve facultative de mobilité

❖ Depuis la session 2015 du Bac Pro est instituée, à titre expérimental, une épreuve facultative de mobilité. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la session 2017.

Objectifs de l'épreuve

❖ Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour (PFMP) dans un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre d'une formation conduisant à une spécialité de baccalauréat professionnel. **Elle prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat.**

❖ Organisation de l'épreuve

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. **Cette épreuve est évaluée en CCF et est menée en langue française.**

L'épreuve comporte deux parties :

- ❖ - la première partie se déroule dans le pays étranger, menée par le tuteur. 8/20
- ❖ - la deuxième partie se déroule en France, un professeur d'enseignement général et un professeur de la spécialité professionnelle du candidat. 12/20

Première partie : évaluation des acquis d'apprentissage à l'issue de la période de mobilité

COMPETENCES	RESULTATS D'APPRENTISSAGE	PROFIL DU CANDIDAT	
		NON ACQUIS	ACQUIS
<i>C1 Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprend les consignes orales - Comprend les consignes écrites - Se fait comprendre à l'oral - Se fait comprendre avec un <u>support écrit</u>, graphique, numérique, etc. 		
<i>C3 Réaliser partiellement une activité professionnelle sous contrôle dans un <u>contexte professionnel étranger</u></i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopte un comportement <u>professionnel</u> conforme - Applique les consignes - Tient compte des risques <u>professionnels</u> - Réalise correctement les tâches confiées 		
NOTE OBTENUE :			/ 8

Deuxième partie : Évaluation de la présentation de l'environnement professionnel et culturel		
CRITÈRES D'ÉVALUATION	PROFIL DU CANDIDAT	
	NON ACQUIS	ACQUIS
PRÉCISION DE LA DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT D'ORDRE CULTUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL PRÉSENTÉS		
C2 CARACTÉRISER LE CONTEXTE PROFESSIONNEL ÉTRANGER		
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter la structure et le cadre de travail, l'organigramme, le service, - Nommer et expliquer les règles de fonctionnement de la structure, les consignes orales et écrites, - Nommer et situer les partenaires internes et externes de la structure 		
PERTINENCE DE LA COMPARAISON ENTRE PRATIQUES ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES		
C4 COMPARER DES ACTIVITÉS SIMILAIRES, RÉALISÉES OU OBSERVÉES, À L'ÉTRANGER ET EN FRANCE		
Identifier les similitudes et les différences entre des activités de même type réalisées ou observées à l'étranger et en France		
DISTANCIATION PAR RAPPORT AUX SITUATIONS VÉCUES ET OBSERVÉES À L'ÉTRANGER ET PAR RAPPORT À SES PROPRES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET CULTURELLES		
C5 SE REPÉRER DANS UN NOUVEL ENVIRONNEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> - Situer le lieu d'apprentissage étranger par rapport à des lieux publics, - Décrire l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil, - Citer quatre caractéristiques géographiques du pays d'accueil (population, climat, relief...) 		
C6 IDENTIFIER DES CARACTÉRISTIQUES CULTURELLES DU CONTEXTE D'ACCUEIL		
<ul style="list-style-type: none"> - Décrire des éléments culturels caractéristiques du contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel), - Présenter des éléments de ressemblance et de différence entre les contextes culturels français et étrangers. 		
Observations du jury (obligatoire si note inférieure à 6) :	NOTE OBTENUE : / 12	
Nom, fonction et signature des évaluateurs :		

Les Candidats à la Session 2017

LP Cassin	LPP Saint Jean	LP Maryse Bastié
Cuisine - Espagne : 3 candidats	Cuisine - Italie : 1 candidat - UK : 2 candidats	Systemes Electroniques Numériques - UK : 1 candidat
Electrotechnique Energie Equipements Communicants - Espagne : 3 candidats	Commercialisation Service en Restauration - UK: 2 candidats	Production Graphique Numérique - Allemagne : 9 candidats
Commercialisation Service en Restauration - Espagne : 3 candidats		Production Imprimée - Allemagne : 4 candidats
9	5	14
	Session 2017 Session 2016	Total 27 candidats Total 17 candidats

Bac Pro Epreuve de Mobilité

Grilles d'évaluation

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/anglais/spip.php?rubrique75>

Documents joints



BO Epreuve de Mobilité



Circulaire académique DEC Epreuve de mobilité (...)



Fiche récapitulative d'évaluation et de (...)



Grille d'évaluation Allemand Partie 1 sur 8 (...)



Grille d'évaluation Anglais Partie 1 sur 8 (...)



Grille d'évaluation Espagnol Partie 1 sur 8 (...)



Grille d'évaluation Français Partie 1 sur 8 (...)



Grille d'évaluation Italien Partie 1 sur 8 (...)



Grille d'évaluation Français Partie 2 sur 12 (...)

Création de l'attestation EuroMobipro dans le diplôme du baccalauréat professionnel

- ◇ [Bulletin officiel n°21 du 21 mai 2015](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88609)
[Http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88609](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88609)
- ◇ **Article 1 - Il est créé à titre expérimental une attestation dénommée « EuroMobipro », jointe au diplôme du baccalauréat professionnel destinée aux élèves d'un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilités, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public, indiquant qu'ils ont effectué une partie de leur période de formation dans le cadre d'une mobilité conformément aux articles D. 337-54, D. 337-55 et D. 337-64 du [code de l'éducation](#).**
- ◇ **Article 2 - L'attestation est délivrée aux candidats qui ont satisfait à l'évaluation de l'unité facultative de mobilité prévue conformément à l'annexe II de l'arrêté du 27 juin 2014 susvisé et ont passé avec succès les épreuves de la spécialité du baccalauréat pour laquelle ils se sont portés candidats.**

Dareic (délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) : Patrick Escola

[Accueil](#) > [Action éducative et pédagogie](#) > [Relations internationales](#)

Relations internationales

[Actualités des relations internationales](#)

[Mobilité européenne et internationale](#)

[Développement et solidarité internationale](#)

[Office franco allemand pour la jeunesse \(Ofaj\)](#)

[Assistants langues vivantes](#)

[Contact](#)



» daric@ac-limoges.fr

» [Présentation de la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération](#)